

ALSH Périscolaire Matin et soir :

Sont soumis à facturation les temps périscolaires du matin (7h30/8h15) et du soir (16h30/18h15).

Les quotients familiaux sont mis à jour une fois par an, au mois de juillet pour l'année scolaire (du 1^{er} septembre au 31 août).

Tarification de l'ALSH périscolaire du matin :

<u>Quotient familial</u>	<u>Participation familiale</u>
Tranche 1 : jusqu'à 485 €	0.60 €
Tranche 2 : de 486 € à 970 €	0.65 €
Tranche 3 : de 971 € à 1125 €	0.70 €
Tranche 4 : de 1126 € à 2250 €	0.75 €
Tranche 5 : + de 2250 €	0.80 €

Tarification pour les résidents des communes extérieures
1.50 €

Tarification de l'ALSH périscolaire du soir :

<u>Quotient familial</u>	<u>Participation familiale</u>
Tranche 1 : jusqu'à 485 €	1.10 €
Tranche 2 : de 486 € à 970 €	1.15 €
Tranche 3 : de 971 € à 1125 €	1.20 €
Tranche 4 : de 1126 € à 2250 €	1.25 €
Tranche 5 : + de 2250 €	1.30 €

Tarification pour les résidents des communes extérieures
2.00 €